

Le 12 septembre 2005.

218 P NP **DM84**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Bape,
Coordonnatrice au secrétariat à la commission,
575 rue St-Amable, b.2.10
Québec,
GIR 6A6

Non merci au tronçon Jean-Leman

Messieurs les commissaires,

Le ministère des transports ouvre une soirée d'information le 28 novembre 2003. Tout est prêt pour essayer de convaincre les constantins. Vidéos, cartes, dépliants, mise en scène. Les dirigeants du Ministère des transport commentent leur présentation et rapidement les points soulevés sont mis en doute par les arguments des résidents concernés. La présentation ne tient pas la route. Les gens du ministère des transports n'ont pas su convaincre l'auditoire, et on peut dire que ce projet est irrecevable tout comme le tronçon Jean Leman où il y a presque pas d'études d'impact sur l'environnement.

Lors de ces audiences, on avait tracé d'un coup de crayon un tracé parallèle et aléatoire. On nous disait, qu'il était là que pour servir d'éléments parallèles, non significatif, c'était uniquement un plan de comparaison, cependant, le ministère des transports en avait fait leur cheval de bataille. A la lueur de la rencontre, l'audience a vite compris que la soirée d'information n'était que de la poudre aux yeux et les études d'impact sur l'environnement n'était que sommaire, superficielle. Le tronçon Jean Leman n'a pas d'études d'impact bien étoffée, comme tout projet qui se respecte devrait avoir.

La CPTAQ est un mouvement recommandant de sauver les terres agricoles, il dénonce les projets envahissants les plus belles terres agricoles. Il y eu recommandation défavorable par la CPTAQ au tracé sud et il y aura une prise de position contre le projet JeanLeman. Soyons réaliste, tout est prêt sur la 132 pourquoi pas réaliser la 30 sur la 132.

Dans le rapport du ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs, on décrit les irritants de la construction du tronçon Jean Leman comme suit :

« Composantes du milieu et principales contraintes.

Le projet se situe essentiellement au sud de la zone urbanisée de la MRC de Roussillon et en zone agricole. Les contraintes prévisibles sont :

- . acquisition de près de 26 hectares de terrains;
- . terres agricoles de bonne qualité (une partie étant en friche);
- . enclavement de certaines terres ente la zone blanche et l'autoroute;
- . présence de bâtiments résidentiels à proximité;
- . un étang artificiel à proximité;
- . présence d'autres infrastructures de transport;
- . présence de bâtiments industriels et d'une zone industrielle en développement au sud de
Delson et Candiac et dans l'axe de l'autoroute 15.

La population est préoccupée par les sujet suivants;

- . dégradation du paysage,
- . pollution sonore,
- . pollution de l'air,
- . poussières et saletés.

Ces données sont sommaires, car on ne parle pas du boisé centenaire qu'on détruira, abritant des espèces d'animaux et de poissons et d'oiseaux (tracé au sud de St-Constant).

Pensons aux générations futures, travaillons et respectons les lois de la nature. Attention, attention, si l'Homme ne respecte pas la terre qui la nourrit, celle-ci détruira l'Homme, on a qu'à penser aux désastres de la Nouvelle Orléans des Etats Unis.


Louch
LONGTIN